



Groupe Technosub inc. et 121352 Canada inc.

Rapport sur l'esclavage moderne 2023 - lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est publié conformément à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») et constitue le rapport annuel de Groupe Technosub inc. et 121352 Canada Inc. (collectivement, le « **Groupe Technosub** ») pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Groupe Technosub inc. en tant que société de gestion, compte essentiellement sur les efforts de 121352 Canada Inc. en tant qu'entité opérante, en ce qui concerne la surveillance et la gestion de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement, ainsi que le respect des lois et des règlements applicables.

Le rapport vise à faire état des mesures prises par le Groupe Technosub afin de prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé par elles ou dans leurs chaînes d'approvisionnement. Le Groupe Technosub n'est pas assujéti aux exigences de déclaration en vertu d'une loi sur la chaîne d'approvisionnement dans une autre juridiction.

2. STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

121352 Canada inc. et Groupe Technosub inc. (numéros d'entreprise respectifs : 1171906283 et 1166988288) sont des sociétés par actions constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, dont le siège social est situé au 1156 av. Larivière, Rouyn-Noranda (Québec), J9X4K8, Canada. Groupe Technosub est

composé de trois divisions canadiennes et de deux filiales américaines. Dans son ensemble, Groupe Technosub compte près de 245 employés, dont un peu plus de 190 au Canada.

Groupe Technosub est un fournisseur de solutions sur mesure, innovantes et durables dans le domaine du pompage et de la gestion des eaux. Les principales activités de Groupe Technosub sont la fabrication, la réparation et le commerce de gros d'une vaste gamme de pompes industrielles à travers l'Amérique du Nord.

Les pompes, les matières premières, les composants et les pièces nécessaires à la fabrication et à l'assemblage des produits de Groupe Technosub sont achetés auprès de fournisseurs situés principalement au Canada, aux États-Unis, en Europe ainsi qu'au Japon ou fabriqués dans les installations de Groupe Technosub.

3. POLITIQUE ET PROCESSUS DE DILIGENCE

Groupe Technosub ne dispose actuellement d'aucune politique ni processus de diligence raisonnable visant à prévenir et atténuer les risques liés à l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Toutefois, en tant qu'entreprise dont le siège social est basé au Canada et dont les activités sont principalement situées en Amérique du Nord, nous sommes pleinement conscients des lois et règlements relatifs aux normes du travail, que nous respectons. Groupe Technosub aspire à être un citoyen corporatif responsable et un employeur de choix. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter non seulement les exigences réglementaires en matière d'emploi, mais également à aller au-delà de celles-ci. Il convient également de souligner qu'un peu plus de 40% de nos employés canadiens sont couverts par une convention collective, garantissant des conditions de travail bien supérieures aux exigences minimales réglementaires.

4. RISQUES LIÉS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Bien qu'aucun processus de détermination des risques n'ait été entrepris par Groupe Technosub au cours de son dernier exercice financier, il semble que, de prime abord, les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités en Amérique du Nord soient très faibles, voire nuls. En effet, tous nos employés sont embauchés conformément, au minimum, aux lois et règlements applicables. Groupe Technosub s'assure également que les individus ont le droit de travailler et qu'ils choisissent de le faire de leur plein gré.

Il convient de noter que, pour le moment, aucune cartographie ou évaluation officielle des chaînes d'approvisionnement de Groupe Technosub n'a été effectuée, ce qui signifie que les risques potentiels liés à nos chaînes d'approvisionnement n'ont pas été identifiés.

5. MESURE DE REMÉDIATION AU RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

Groupe Technosub n'ayant pas encore identifié de risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement, aucune mesure de remédiation n'a été prise à ce jour.

6. REMÉDIATION EN CAS DE PERTE DE REVENUS

Puisque Groupe Technosub n'a pas encore identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement, aucune mesure n'a été prise pour remédier à de potentielles pertes de revenus des familles les plus vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants.

7. FORMATION

Actuellement, aucune formation n'est offerte aux employés de Groupe Technosub sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

8. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Étant donné que Groupe Technosub n'a pris aucune mesure pour prévenir et atténuer les risques liés au recours au travail forcé ou au travail des enfants, aucune mesure d'évaluation de leur efficacité n'a été mise en place.

9. NOTRE ENGAGEMENT

Afin de promouvoir une gouvernance responsable, Groupe Technosub respecte les obligations de divulgations qui lui imposées par la Loi en matière de travail forcé et de travail des enfants au sein de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.¹

10. APPROBATION ET ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé conformément au sous-paragraphe 11(4)(b)(i) de la Loi par les conseils d'administration de Groupe Technosub inc. et de 123152 Canada inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai l'autorité de lier Groupe Technosub inc. et 123152 Canada inc.

Benoit Desormeaux
Administrateur de Groupe Technosub Inc.
29 mai 202

